

Fonds d'Investissement de Proximité



NEOVERIS

COORSE

2013



Néoveris Corse 2013, 6^{ème} FIP corse géré par Viveris Management c'est :



¹ Sauf exception les titres doivent être conservés a minima jusqu'au 27/12/2018 pour bénéficier des avantages fiscaux, étant précisé que les titres seront bloqués jusqu'à 10 ans maximum sur décision de la Société de Gestion.

² Sous réserve de modification éventuelle du taux de réduction d'impôt sur le revenu.

³ Dans la limite de l'application du plafonnement global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu de 10 000 € pour 2013 (le plafond global de déduction est susceptible d'être modifié).

⁴ Décès, licenciement, invalidité.

- Vous permettre de bénéficier d'une fiscalité avantageuse¹ en contrepartie d'un blocage de vos avoirs jusqu'au 27/12/2021 minimum :
 - Dès la souscription, une **réduction d'impôt égale à 38%**² du montant de l'investissement (hors droits d'entrée) réalisé dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune³.
Exemple pour une personne seule :
 - Montant souscrit (hors droits d'entrée) : 12 000 €
 - Réduction d'impôt : 12 000 € x 38% = 4 560 €
 - A l'échéance de votre placement (27 décembre 2023 au plus tard), une **exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles** pour toutes parts détenues depuis plus de 5 ans (les prélèvements sociaux sont dus).
- Une durée de vie de 8 ans (avec possibilité de prorogation de 2 fois un an) ; la durée de blocage de vos avoirs est prévue jusqu'au 27/12/2021 minimum (sauf 3 cas dérogatoires⁴) et jusqu'au 27/12/2023 au plus tard sur décision de la Société de Gestion.
- Un nouvel outil de financement dédié au développement des entreprises de la région Corse ; marché caractérisé, selon la Société de Gestion, par une économie dynamique avec des opportunités d'investissement en particulier dans le secteur tertiaire.
- Contribuer au développement du tissu économique local
Viveris Management, leader historique des FIP corses en France depuis 2007, dispose d'une équipe de gestion expérimentée, implantée localement, qui sélectionne et finance des PME non cotées à potentiel de croissance (financement de 21 PME corses pour 31 M€).
- Une opportunité de diversification patrimoniale en contrepartie d'un blocage de vos avoirs jusqu'au 27 décembre 2023 au plus tard et d'une prise de risque de perte en capital.

Stratégie d'investissement

- o Le FIP **Néoveris Corse 2013** a pour vocation de réaliser, 60% minimum, des **investissements non cotés** dans des entreprises exerçant leur activité dans des établissements situés en Corse ou y ayant établi leur siège social, dans le cadre d'opération principalement de capital développement et, de façon minoritaire, de capital risque.
- o Le Fonds pourra investir dans plusieurs secteurs d'activité tels que, par exemple, non exhaustivement : l'environnement, l'énergie, l'industrie, les biens de consommation ou les services...
- o Le processus de sélection des entreprises composant le FIP **Néoveris Corse 2013** s'appuiera sur une analyse tant quantitative des perspectives de performance et de liquidité de l'investissement. Une attention particulière sera portée sur le projet de la PME et plus particulièrement :
 - Le **potentiel de croissance** de son marché,
 - Les axes potentiels de **création de valeur**,
 - La **qualité de l'équipe dirigeante** et **managériale**.

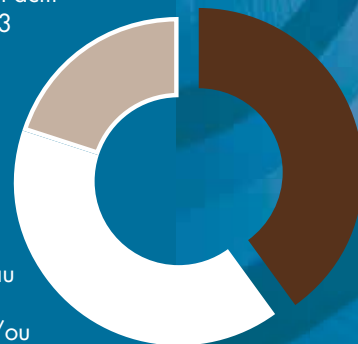
Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates (actions) ou différées (obligations convertibles) dans le capital des entreprises.

Actif du FIP Néoveris Corse 2013

60% au moins de l'actif
du FIP Néoveris Corse 2013
investis dans des PME
régionales

dont **20%** investis
dans des sociétés de
moins de 8 ans

40% non soumis au
quota (avec une allocation
privilégiée en monétaire et/ou
obligataire ou une diversification
possible plus dynamique)



- o Les FIP ont pour objectif d'investir **60% minimum de leurs actifs** dans des entreprises régionales répondant à la définition européenne des PME.
- o L'autre partie du portefeuille, soit **40% des actifs**, est **investie en privilégiant des supports à dominante monétaire ou obligataire** (offrant en principe un niveau de risque moins élevé), mais la Société de Gestion pourra également, en fonction de ses anticipations, orienter tout ou partie de ces actifs vers **une diversification plus dynamique** à risque plus élevé (titres cotés ou non, OPCVM ou FIA actions ou diversifiés).

Globalement, le Fonds présente un risque de perte en capital.

Vos avoirs seront bloqués jusqu'au 27 décembre 2021 minimum et jusqu'au 27 décembre 2023 sur décision de la Société de Gestion.

Viveris Management, acteur historique du capital investissement multirégional en France

Le FIP **Néoveris Corse 2013** est émis par Viveris Management, Société de Gestion du Groupe indépendant ACG. Viveris Management est spécialisée dans la gestion de fonds de capital investissement pour compte de tiers dédié aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) non cotées.

Viveris Management, c'est (chiffres au 30/06/2013) :

648 M€ de souscriptions via 52 véhicules d'investissement gérés ou conseillés depuis 2000

- **40 fonds sous gestion** (FCPI¹, FIP², FCPR³)
 - **124 entreprises en portefeuille** (258 financées depuis l'origine)
 - **42 professionnels** expérimentés
- o En mobilisant l'épargne locale (55 M€ collectés via 5 FIP Corse), Viveris Management s'affirme comme un partenaire d'investissement en capital développement au service des entreprises corses que nous estimons à potentiel de croissance.
- c Depuis 2009, les 5 premiers fonds grand public émis par Viveris Management ont été clôturés et ont donné lieu à la distribution de leurs actifs au profit des investisseurs affichant également des plus-values. Ces performances sont le fruit d'une sélection rigoureuse des dossiers d'investissement et de l'expérience des équipes d'investissement depuis près de 10 ans.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

FONDS (millésime)	PLUS-VALUES AU 30/06/2013 (sans avantage fiscal et avant prélèvements sociaux)
FCPI Innoveris Compartiment 1 (2000)	10% (TRI de 1,37%)
FCPI Innoveris Compartiment 2 (2001)	54% (TRI de 6,56%)
FCPI Innoveris III (2002)	11% (TRI de 1,44%)
FIP Néoveris 1 (2003/2004)	26% (TRI de 4,08%)
FIP Néoveris 2 (2004)	22% (TRI de 3,31%)

A défaut de distribution anticipée, vos avoirs seront bloqués jusqu'au 27 décembre 2021 minimum et jusqu'au 27 décembre 2023 sur décision de la Société de Gestion.

L'investisseur est informé de sa prise de risque de perte en capital.

¹ Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. ² Fonds d'Investissement de Proximité. ³ Fonds Commun de Placement à Risques.



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION du **FIP Néoveris Corse 2013**

Code ISIN / Part de catégorie A : FR0011525625

Société de Gestion : Viveris Management

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Montant de collecte cible du Fonds : 10 M€

Durée de vie du Fonds : 8 ans, prorogable 2 fois 1 an sur décision de la Société de Gestion (soit jusqu'au 27 décembre 2023 maximum)

Valeur de la part : 500 €

Montant minimum à souscrire : 1 part

Droits d'entrée : 5% maximum du montant souscrit

Période de commercialisation : la commercialisation est ouverte à compter de l'agrément du Fonds (date de 1^{ère} centralisation le 27 décembre 2013 au titre de l'IR 2013)

Aucune souscription ne sera admise au delà d'une période de 8 mois suivant la création du Fonds

Valorisation semestrielle de la part : au 30 juin et au 31 décembre de chaque année

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl), remis préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du Fonds seront disponibles sur simple demande au siège de la Société de Gestion.

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de huit années prorogeable 2 fois un an sur décision de la Société de Gestion soit au plus tard jusqu'au 27 décembre 2023, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Taux d'investissement dans les PME éligibles au 30/06/2013 des FIP gérés par Viveris Management

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles*	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 3	2005	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris Réunion 2005	2005	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris 4	2006	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris Corse 2007	2007	66,42%	31/12/2009
Néoveris 5	2007	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris 6	2008	66,56%	30/04/2011
Néoveris Corse 2008	2008	72,21%	31/12/2010
Néoveris 7	2009	60,77%	30/04/2011
Néoveris Corse 2009	2009	65,18%	30/11/2011
Néoveris 8	2009	67,00%	31/12/2011
Corse Suminà	2010	70,24%	31/12/2012
Néoveris 9	2010	61,91%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	30,16%	22/12/2013
Néoveris Outre-mer 2011	2011	46,24%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-être	2012	4,37%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	19,94%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-être 2013	2013	0%	27/05/2015

* Déterminé conformément aux dispositions de l'article R.214-65 du Code Monétaire et Financier.

Frais de commercialisation, de placement et de gestion

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximum auxquels est exposé ce type de fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

Tableau de répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevé tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement, et
- le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,95%	0,80%
Frais de constitution	0,10%	N/A
Frais de fonctionnement non récurrents (liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations)	0,22%	N/A
Frais de gestion indirects	0,18%	N/A
TOTAL	4,95%	1,30%